

## **Alors que la négociation peine, AG du personnel samedi à la Pilaterie**

Ce mardi, plusieurs questions importantes étaient à l'ordre du jour de la négociation rédaction (effectifs, pôles d'éditeurs, implantation des sites supplémentaires, remplacements...). En dépit de discussions nourries, l'intersyndicale n'a enregistré aucune avancée significative, face à une direction fermée. Une proposition de prime a été formulée par cette dernière, mais que nous voulons voir précisée. A contrario, aucun poste supplémentaire n'a été obtenu. En outre, la rédaction en chef n'en a pas démordu : la copie de correspondant sera mise en ligne par les reporters dans les locales. Nous entrerons dans les détails à l'AG de samedi.

**Lundi, la tonalité était différente.** Les organisations syndicales et la direction ont achevé leurs discussions sur le livret I du plan social. Après le courrier de la Direccte (Direction du Travail) qui demandait à nos dirigeants plusieurs modifications d'importance dans leur PSE, ceux-ci l'ont partiellement corrigé. Ils ont notamment réécrit les passages relatifs à l'indemnité de départ volontaire et au congé de reclassement, afin que l'un et l'autre soient distincts. Le tableau des indemnités sera distribué lors de l'AG.

**Michel Nozière a aussi donné sa parole :** la direction de La Voix acceptera les candidatures au départ volontaire après la période de déclaration d'intention (jusqu'au 24 mars), à savoir dans la seconde phase (entre le 12 et le 26 avril). La direction accède ainsi en partie aux souhaits de la Direccte. Cela rejoint notre souci : que chacun puisse se décider en sachant le mieux possible ce que va devenir l'entreprise.

Nous regrettons toujours que les futurs retraités ne reçoivent pas des indemnités (sept mois et non plus six) à la hauteur de leur investissement dans ce journal, mais **nous sommes convenus**, lundi soir, avec la direction, **de signer un constat de discussions sur le livre I.** Cela permettra aux éventuels partants de lancer clairement les procédures avec le cabinet de reclassement.

**Bien sûr, la signature d'un accord sur le PSE proprement dit est expressément conditionnée à la satisfaction de nos revendications dans les négociations catégorielles.**

**On est loin du compte (comme en témoigne notre précédent communiqué sur les services techniques) et nous nous en expliquerons lors de la 2<sup>e</sup> assemblée générale du personnel :**  
**Samedi 4 mars, à 11 h**

**Dans le hall des expéditions de la Pilaterie.**

Vous pourrez à nouveau vous y exprimer. Des votes, possiblement à bulletins secrets, auront sans doute lieu. Si vous ne pouvez vraiment pas vous déplacer, pensez à donner procuration à un collègue, sur papier libre ou par mail, dont la sortie imprimante devra être présentée à l'AG. Chaque personne présente pourra être détentrice de deux procurations maximum.

Nous abordons un tournant. Les négociations sont difficiles depuis le début, elles le deviennent encore plus. Il n'en reste plus beaucoup, sur le papier. Il est donc essentiel que vous soyez présents ce samedi afin de défendre votre avenir et celui de ce journal.